



2ème BREIZH ARMADA VÉHICULES ANCIENS 1 & 2 juin 2024

Généralités

La SLVie Cornouaille organise sa deuxième concentration réservée aux véhicules de collection (autos et motos, camions...). Elle a pour but le partage de la passion pour les véhicules de collection, la création de lien social entre les agents et la découverte de notre région. Priorité est donnée aux bénéficiaires de la CMCAS Finistère-Morbihan, puis selon le nombre de places restantes, aux bénéficiaires des CMCAS de la plaque grand ouest, et enfin des autres CMCAS. Le circuit a fait l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture du Morbihan. Les mairies des communes traversées ont été informées.

Contact

Responsable de la manifestation : Rachel GUILLOU présidente de la SLVie Cornouaille
Tél : 07 50 68 77 82 Mail : breizharmadavehiculesanciens@gmail.com

Description de la manifestation

L'épreuve est une balade touristique à parcours secret d'environ 150 kms se déroulant sur la voie publique (route ouverte), mais n'est en aucun cas une épreuve de vitesse. Il est demandé aux participants le respect du code de la route et de la courtoisie, la bonne humeur est conseillée. Deux secteurs de balade seront proposés depuis le camping Vacances André Trigano « Penn Mar » à Baden, deux le samedi, un le dimanche matin.

Programme

Samedi 1 juin 2024

09h00 : accueil au Camping Penn Mar, petit déjeuner

09h45 : briefing

10h00 : départ de la balade du matin

12h00 : déjeuner

13h30 : départ de la balade de l'après-midi

16/17h : retour au camping

18h30 : soirée festive (apéritif, repas)

Dimanche 2 juin 2024

A partir de 8h : petit déjeuner

09h45 : briefing

10h00 : départ de la balade

12h00 : déjeuner

14h00 : fin de la Breizh Armada Véhicules Anciens

Les participants souhaitant réserver leur(s) nuitée(s) devront contacter directement le camping Vacances André Trigano, Penn Mar 21 route de Port Blanc. Téléphone : 02 97 57 49 90. Email : pennmar@vacances-andretrigano.com

Dans la nuit du samedi au dimanche, un gardien surveillera le parking.

ARTICLE 1 : véhicules admis à la manifestation

Sont admises 49 voitures, motos ou camions historiques, mis en circulation avant le 31 décembre 1994. La manifestation se déroule sur route ouverte et donc dans le respect du code de la route. Il appartient de fait aux participants de se conformer audit code, que ce soit sur le plan administratif ou sur tout ce qui concerne leur véhicule. En aucun cas l'organisation de la SLVie Cornouaille ne peut être tenue responsable de manquements à ces obligations. L'organisation se réserve le droit d'admettre des véhicules d'au moins 20 ans, s'ils présentent un caractère particulier (candidature possible avec photo).

ARTICLE 2 : Engagement

Le montant des droits d'engagement est fixé à 65 euros par personne (OD/AD), 93 € par non ayant droit, 32,50 € pour les enfants de moins de 12 ans Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits et du règlement signé sont à adresser à : CMCAS Finistère - Morbihan 2 rue Georges Perros 29000 Quimper.

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation.

Clôture des inscriptions le 18 avril 2024

Les droits d'engagement comprennent :

1. les petits déjeuners d'accueil
2. Le roadbook
3. une plaque de rallye
4. Les déjeuners
5. La soirée

ARTICLE 3 : vérifications administratives

Lors du retrait des dossiers, l'organisation pourra demander aux équipages :

1. le permis de conduire et celui du co-pilote (si il/elle doit conduire)
2. Carte grise, assurance véhicule, contrôle technique en cours de validité

ARTICLE 4 : vérifications techniques

Les organisateurs pourront demander à contrôler :

1. les feux d'éclairage, feux de croisement et feux de route
2. l'indicateur de direction et feux stop
3. l'avertisseur sonore
4. les feux de détresse
5. la présence de gilets fluorescents et d'un triangle de signalisation

ARTICLE 5 : déroulement de la manifestation

Au départ de chacune des étapes, chaque équipage reçoit un roadbook et les informations nécessaires à sa compréhension, avec le détail de l'itinéraire à suivre.

En cas d'abandon, les personnes devront se signaler à l'organisation pour éviter les recherches inutiles.

ARTICLE 6 : circulation et assurance

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route et respecter impérativement les limitations de vitesse. Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par les organisateurs mais par les équipages verbalisés. En cas de panne, l'équipage se signalera à la circulation par son équipement (triangle, gilet, warning) et prendra contact avec les organisateurs (numéros de téléphone inscrits sur le carnet de route). Les participants sont responsables de leur approvisionnement (essence, huile, eau). Les stations essence seront notées sur le carnet de route. Les participants restent seuls responsables des dégâts matériels pouvant arriver à leur véhicule et à ceux d'autrui, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est à chaque propriétaire de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

ARTICLE 7 : plaques

L'organisateur fournira à chaque équipage une plaque de rallye qui devra être mise en place, à l'avant du véhicule de manière visible sans cacher même partiellement la plaque d'immatriculation, fixée sur le capot du véhicule ou sur la calandre (le moyen de fixation étant prévu par l'équipage) mais en aucun cas à l'intérieur du véhicule, de façon à être vue.

ARTICLE 9 : application du règlement et sanctions

De par son engagement, chaque participant accepte et adhère au présent règlement ainsi que de se conformer aux décisions des organisateurs.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel. L'exclusion pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison d'une conduite dangereuse ou d'une infraction grave au code de la route ainsi que d'un comportement inamical envers les organisateurs, ou les autres participants.

ARTICLE 10 : droit à l'image

Du fait de leur participation, les concurrents acceptent sans réserve l'exploitation par l'organisation de toutes reproductions, diffusions, de photographies de leur véhicule et/ou de l'équipage prises au cours de la manifestation, à la condition que celle-ci se cantonne à des fins promotionnelles et ne nuisent en aucune façon à leur image.

ARTICLE 11 : Frais d'annulation et de désistement

Pour être remboursé, un équipage régulièrement engagé désirant se désister doit confirmer son forfait par courrier ou courriel, au moins quinze jours avant la date de la manifestation. Aucun remboursement ne sera effectué pour tout désistement signalé après cette date, sauf dérogation laissée à l'appréciation de l'organisation.

ARTICLE 12 : Modification du déroulement prévu

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au déroulement de la manifestation, ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.



2ème BREIZH ARMADA VÉHICULES ANCIENS 1 et 2 juin 2024

Bulletin d'inscription

	Pilote	Co - pilote
Nom		
Prénom		
Adresse		
Téléphone		
Email		
Permis n°		

Voiture / Moto

Marque	
Modèle	
Année	
Immatriculation	
Assurance n°	

Droits d'engagement 65 € par personne (OD/AD), 93 € par non ayant droit, 32,50 € pour les enfants de moins de 12 ans. Chèque à l'ordre de la CMCAS Finistère – Morbihan 2 rue Georges Perros 29000 Quimper. Date limite d'inscription : 18 avril 2024.

Comprenant les petits déjeuners d'accueil, le roadbook, une plaque de rallye, les déjeuners, la soirée festive.

Pour tout renseignement complémentaire : breizharmadavehiculesanciens@gmail.com
Ou par courrier à CMCAS Finistère – Morbihan 2 rue Georges Perros 29000 Quimper

Je reconnais avoir reçu le règlement de la manifestation

J'ai lu et j'accepte le règlement de la manifestation

Le _____ A _____

Signature :